



Rapport d'activité du comité de la
Société pédagogique genevoise
2019-2020

Pour des raisons écologiques et économiques, ce document est distribué en format numérique.

Il est disponible sur le site www.spg-syndicat.ch et a été envoyé par email aux membres.

Sommaire

Sommaire	2
Billet de la présidente	4
Comité	4
2. Société Pédagogique Genevoise	6
2.1. Assemblée des délégué.es de la SPG	6
2.2. Commissions internes	7
2.2.1. MDAS AV	7
2.2.2. MDAS Éducation Physique	7
2.2.3. MDAS Éducation Musique/Rythmique	8
2.2.4. Enseignement et éducation spécialisés	8
2.2.5. Coordinateur.trices pédagogiques	8
3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels	9
3.1. Commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04)	9
3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	10
3.2.1. Délégation DGEO — SPG : comité	10
3.2.2. Bureau des associations	10
3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)	10
3.2.4. Groupe de travail « évaluation »	11
3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)	11
3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)	11
3.2.7. Commission culturelle	11
3.2.8. Langues et cultures d'origine (LCO)	11
3.3. Office Médico-Pédagogique (OMP)	12
3.3.1. Direction Générale de l'OMP – syndicats	12
3.4. Département de l'Instruction Publique, de la jeunesse et du sport (DIP)	12
3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée	12
3.4.2. Commission paritaire FO 18	13
3.4.3. Commission paritaire CO22	13
3.4.4. Groupe d'accompagnement de l'école numérique	13
3.4.5. Groupe de travail horaire scolaire	14
3.5. Syndicat des Enseignant.es de Suisse Romande (SER)	14
3.5.1. Comité du SER (CoSER)	14

3.5.2.	AD du SER	14
3.6.	Cartel intersyndical	14
3.6.1.	Comité, bureau, AD et Assemblée du personnel	14
3.7.	Fédération des Enseignant.es Genevois.es (FEG)	15
3.8.	Association Genevoise des Directrices.teurs de l'Enseignement Primaire (AGDEP)	15
4.	Partenaires externes	16
4.1.	Institut Universitaire de Formation des Enseignant.es (IUFE)	16
4.1.1.	Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE	16
4.1.2.	Commission technique stages et emploi	16
4.1.3.	Commission technique enseignement FEP	16
4.1.4.	CAS formateur.trice de terrain	17
4.1.5.	Groupe maturité spécialisée (MSEP)	17
4.1.6.	Enseignement stage et emploi MESP	17
4.2.	CPEG	17
5.	Commissions et délégué.es	18
6.	Comptes	21
6.1.	Compte de résultat	21
6.2.	Bilan	22
6.3.	Budget 2020-2021	23
6.4.	Rapport financier du fonds de lutte, au 31.03.2020	24
6.5.	Rapport des vérificatrices.teurs des comptes	25

Billet de la présidente

La SPG clôture ses comptes le 31 mars. C'est donc également la date qui marque la fin de son exercice pour l'année 2019-2020. Or en cette année si particulière, il est impossible de prendre la plume sans revenir sur les événements qui ont bouleversé notre quotidien professionnel et privé à partir du 16 mars. Il est évident que certains éléments de cette période nous impacteront durablement et nécessiteront une vigilance accrue de la part de la SPG lors du prochain exercice.

Si chaque année est particulière et riche en surprises, il faut admettre que cette année 2019-2020 a été particulièrement spéciale et qu'elle a pris tout le monde au dépourvu. Il nous revient aujourd'hui de revenir sur les dysfonctionnements de notre système mis en exergue par les décisions budgétaires du Grand Conseil et le confinement imposé par notre gouvernement.

En effet, en décembre, le Grand Conseil a refusé les 196 postes demandés par le DIP. Un mouvement de grève a été amorcé, malheureusement avorté pour les raisons sanitaires que nous connaissons. Une rentrée particulièrement difficile attend donc l'enseignement primaire qui accueille près de 1000 élèves de plus. Lors du processus de l'organisation des classes, on constate une explosion des effectifs notamment dans les petits degrés. Si la DGEO et le département tentent de « limiter » la baisse des prestations, il faut rappeler que la SPG dénonce une baisse des prestations progressive depuis des années, notamment en rappelant que les effectifs genevois sont déjà parmi les plus élevés de Suisse. Même si la conseillère d'État prétend avoir toujours maintenu les conditions-cadres sur le papier, sur le terrain, les conditions d'apprentissage des élèves et donc les conditions de travail des enseignant.es ne cessent de se péjorer depuis des années.

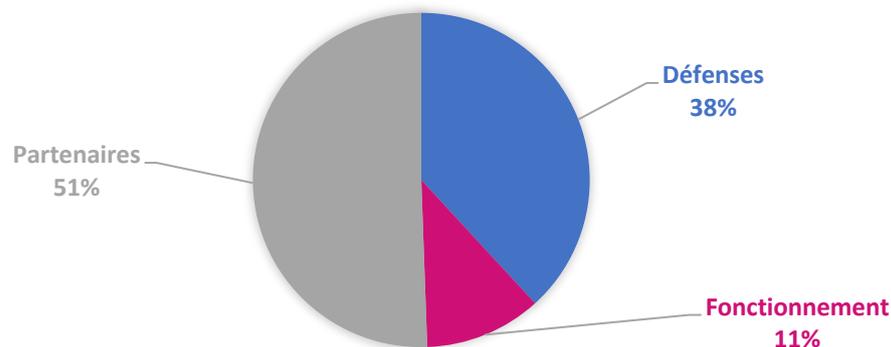
Dans ce contexte, la SPG déplore le choix du DIP et de la DGEO de couper dans les mandats des MDAS affectant donc doublement les prestations offertes aux élèves du primaire. Cette décision regrettable n'est toutefois pas étonnante, le primaire ayant rarement été la priorité de notre Canton. Cette année sera peut-être l'occasion de prendre de véritables décisions politiques et sortir enfin de l'ère des menus aménagements, des demi-mesures et du bricolage.

Néanmoins, les deux mois de confinement ont permis de mettre en évidence les dysfonctionnements d'un système qui budgétise la santé, le social et l'éducation. Il est donc particulièrement important de reprendre la mobilisation en septembre pour dénoncer les conditions de cette rentrée 2020 et se battre pour obtenir de vrais moyens pour le primaire. Si la magistrate en charge du DIP semblait découvrir notre engagement lors des premières semaines de l'école en ligne, espérons que cette prise de conscience aura permis d'établir une véritable confiance et surtout une sincère considération pour nos difficultés.

Comité

Cette année, le comité s'est réuni 25 fois en séance pour piloter les différents dossiers d'actualité et il est parti 3 jours en séminaire pour définir les axes stratégiques. Les membres du comité ont également assisté la présidence lors de différentes séances avec les autorités et les partenaires, rencontrant entre autres deux fois la Conseillère d'État et deux fois des commissions du Grand-Conseil. De plus, le comité a défendu les intérêts des enseignant.es notamment dans les groupes de travail sur l'horaire scolaire, sur les camps scolaires et la réforme du cycle d'orientation 22. (cms)

RÉPARTITION DU TEMPS DU COMITÉ ET DE LA PRÉSIDENTE



Rapports par secteur d'activité

Les activités de la SPG se sont réparties en quatre secteurs : les défenses professionnelles, le fonctionnement de la SPG, les partenaires institutionnelles et les partenaires externes.

1. Défenses professionnelles

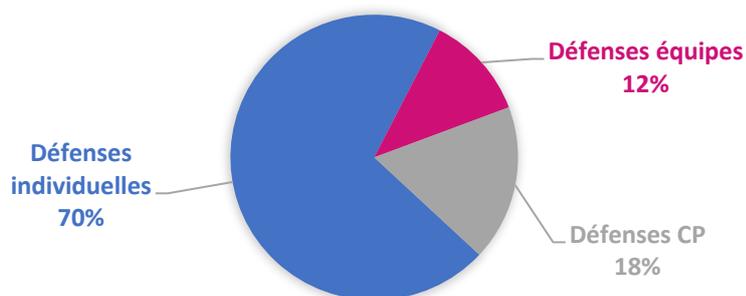
Cette année, la SPG a soutenu 26 enseignant.es et 6 équipes. Ces indications ne prennent pas compte les temps de préparation des séances et les entretiens téléphoniques. Ainsi, la SPG a été présente lors de 57 séances aux Ressources Humaines (RH), à la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) ou dans les établissements. Elle a consacré quelque 120 heures à ces défenses individuelles.

La SPG a également soutenu des équipes d'écoles, voire d'établissements, et les a accompagnées lors de 12 séances. Elle a donc consacré plus d'une vingtaine d'heures à ce type de défense professionnelle.

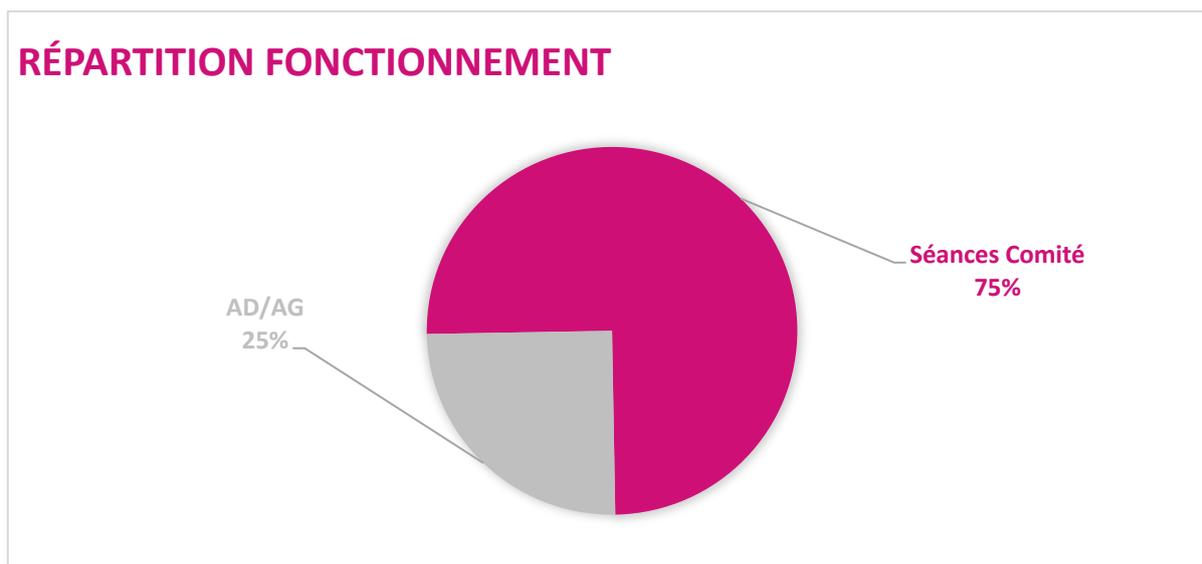
Enfin, la SPG a également soutenu cette année les Coordinatrices.teurs (CP) et les MDAS EMR à qui elle a consacré 14 séances, donc près d'une trentaine d'heures.

Pour chaque séance, il faut compter en moyenne 2 heures de préparation. La SPG a donc cette année consacré près de 350 heures aux défenses professionnelles.

RÉPARTITION DÉFENSES



2. Société Pédagogique Genevoise



2.1. Assemblée des délégué.es de la SPG

Le bureau de l'AD a vécu une année de transition avec le départ de Denise Tozzini et de Marie-Hélène Althaus qu'il convient de remercier encore une fois chaleureusement pour leur implication. Il faut aussi saluer l'arrivée de Coralie Freidig et Saskia Marin.

La dernière séance de l'année 2019 avait permis de revenir sur la mobilisation extraordinaire lors de la journée de la grève des femmes du 14 juin 2019, notamment lors de la manifestation. Diverses actions avaient également été préparées par un groupe de travail qui s'était réuni chaque mois, avant le 14 juin.

Cette année, l'Assemblée a travaillé autour de la résolution « Conditions de travail ». Une fois toutes les modifications votées, celle-ci a été acceptée à l'unanimité. Elle a été ensuite transmise à la conseillère d'État et à la DGEO, malheureusement il n'y a pas encore eu d'écho à ces revendications.

Il a fallu se positionner sur les devoirs surveillés, la DGEO ayant tenté de diminuer le temps des études de 60 à 45 minutes et de baisser le tarif horaire. Les enseignant.es ont massivement refusé d'effectuer cette tâche et la direction a ainsi dû revoir sa position.

L'Assemblée a aussi été amenée à se prononcer sur la suite à donner sur l'horaire scolaire. Un groupe de travail est mandaté par la DGEO pour avancer sur ce dossier, toutefois cette dernière semble avoir de la peine à entendre les arguments de la SPG.

Quant à la rythmicité scolaire, une motion a été déposée au Grand Conseil pour une modification de celle-ci. Ce ne sont toutefois que de petits changements qui sont proposés, plutôt que de grandes modifications en lien avec les besoins des élèves.

Et, année particulière oblige, une séance a dû être annulée à cause de la pandémie du Covid-19. Mais que cela ne nuise pas à nos engagements, mobilisons-nous pour l'année prochaine et réfléchissons aux suites à donner aux divers sujets abordés cette année! (*vpt, cfg, smn*)

2.2. Commissions internes

2.2.1. MDAS AV

La commission interne MDAS/AV s'est réunie une fois cette année. Il est prévu qu'elle se réunisse encore une fois d'ici la fin de l'année scolaire si la réouverture des écoles (COVID-19) le permet. Cette année encore les MDAS arts visuels n'ont pas eu accès à un équipement informatique dans leur classe. Lors de la rentrée 2019 une réunion a eu lieu entre Madame Casetta Lapierre, responsable Arts-Visuels, Monsieur Guinée, responsable au SEE du plan MITIC, Monsieur Filgueiras et Monsieur Luisier au SEM, pour discuter sur le choix du modèle d'ordinateur qu'il faut pour les MDAS AV (soit un mac portable) et de l'argumentaire qui devait y être joint.

La SPG et les délégués MDAS AV continueront à interpeller la DGEO au sujet de l'équipement informatique pour les MDAS arts visuels. À la rentrée 2019, la commission interne a fait un appel à tous les MDAS AV dans le but de comptabiliser les projets AV 2018/19 réalisés avec des outils informatiques (film animation, photographies, etc.). La commission souhaitait rendre compte du nombre de projets et des difficultés rencontrées lorsque l'équipement informatique et la connexion internet sont absents de nos ateliers AV. Elle a comptabilisé très peu de projets de type films d'animation et prise de vues photographiques, films et vidéos. Les retours de mails expriment clairement que le manque d'équipement a une coïncidence directe sur la réalisation de travaux liés à l'image en classe. Aller chercher le matériel au SEM, le rapporter deux semaines après, trouver une connexion internet pour transférer des fichiers chez un collègue, imprimer les images au SEM ou depuis l'ordinateur d'un collègue, etc. sont autant d'obstacles qui découragent les MDAS à s'investir dans des projets plus conséquents. La commission interne MDAS/AV a commencé à établir un historique du cahier des charges MDAS arts visuels afin que le comité de la SPG puisse mieux intégrer cette fonction dans les projets concernant les horaires scolaires des élèves. Malheureusement, la rédaction est en suspens en raison de la Covid-19. *(cmn)*

2.2.2. MDAS Éducation Physique

La commission interne des MDAS EP a été sollicitée pour évaluer et analyser les formations DAS pour les enseignant.es en période probatoire (EPP) enseignées à l'IUFE. Un comité d'auto-évaluation, composé d'enseignant.es MDAS de l'école primaire, de membres de la DGEO et de l'Université de Genève, a été formé à cet effet. Ce comité rendra un rapport pour la fin de l'année 2020.

La commission est également attentive sur les autres dossiers qui concernent les maître.sses d'éducation physique, à savoir le débat actuel sur les horaires scolaires (élèves et enseignant.es), les sorties scolaires, le manque de moyens pour encadrer les élèves à besoins particuliers, et la suppression des postes demandés pour la rentrée prochaine. Ce dernier point va impacter les MDAS EP avec une augmentation du nombre d'élèves par classe, donc des conditions d'enseignement plus difficiles en salle de gymnastique. Des périodes d'éducation physique et de natation pourraient être également supprimées par les directions d'établissement pour compenser les postes, soit en supprimant une classe de division moyenne, soit en donnant aux élèves la dotation minimale recommandée pour la natation. Cela se traduirait par une diminution forcée du taux d'activité des MDAS EP au sein de l'établissement.

Pour finir, la crise sanitaire du coronavirus et la fermeture prolongée des établissements scolaires nous ont amené à porter une attention particulière sur l'école à distance et le numérique. Comment enseigner l'éducation physique sans salle de gymnastique ou terrain de sport et sans être physiquement présent.es face à aux élèves? Les réflexions sont ouvertes... *(mby/vdg)*

2.2.3. MDAS Éducation Musique/Rythmique

La commission donne l'alerte à propos de l'isolement de certains MDAS-EMR dans les écoles : des pressions au niveau de l'organisation des cours vont parfois à l'encontre de la qualité de l'enseignement. Restons tous.tes attentifs.ves aux risques de déséquilibre des forces décisionnelles ! La commission a interpellé la DGEO et demandé au SEE d'ajouter une mention au sujet du co-enseignement dans le document-cadre, rappelant que les leçons de musique-rythmique dispensées par un.e MDAS se donnent « en présence et avec le/la titulaire de classe ». Les déléguées ont également organisé deux samedis « *MDAS Musique/Rythmique, rêvons le futur de notre métier !* » (dont le deuxième a dû être reporté pour cause de Covid-19). Ces rencontres inédites permettent de cultiver les échanges et de pallier le problème d'isolement. Les réponses très positives des collègues lors de ces invitations témoignent du fait qu'elles répondent à un réel besoin. (*ebn/mgd/mmi/cprg/nosb*)

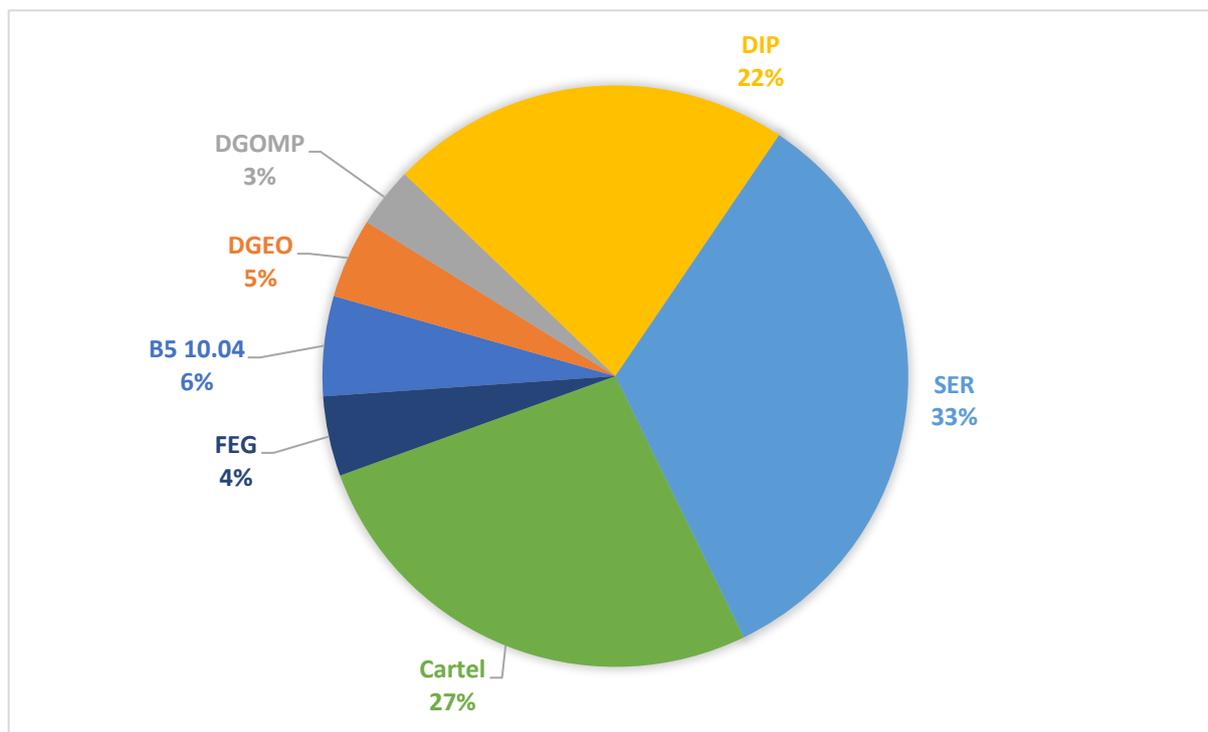
2.2.4. Enseignement et éducation spécialisés

La commission interne a eu l'occasion de rencontrer les représentantes de la désormais ex commission interne « école inclusive ». Cette dernière ne s'était plus réunie depuis deux ans et, d'un commun accord, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de la réactiver, une seule instance pouvant traiter les dossiers ayant trait à l'enseignement spécialisé, et inviter, le cas échéant, les collègues concernés. La commission a produit une liste de 41 revendications, qu'elle entend discuter avec la DGOMP. La commission a préparé les rencontres avec la DGOMP, proposé des points à mettre à l'ordre du jour, etc. Toutefois, la nouvelle direction générale semble n'avoir pas encore saisi en quoi le partenariat social, s'il est respecté, bénéficie à l'ensemble du personnel, quel que soit le niveau où il se situe. (*obd*)

2.2.5. Coordinateur.trices pédagogiques

Suite à la décision de la conseillère d'État relative au processus de rattachement hiérarchique des CP aux directions d'établissement, et ce malgré l'opposition de la SPG (résolution votée à l'unanimité en AD), la SPG accompagne sans relâche ce processus. Celui-ci est contesté, sur la forme comme sur le fond. Des démarches juridiques ont été entreprises par le biais d'un avocat. À ce jour, la participation de la SPG au groupe de travail rattachement de la DGEO est suspendue. L'avocat mandaté attend des réponses d'ordre juridique. Par ailleurs, la demande d'effet suspensif de ce groupe de travail par la SPG n'a pas été retenue par la DGEO. La DGEO continue donc à avancer sur l'opérationnalisation du rattachement physique des CP au sein des établissements. (*fsn/ohr*)

3. Rencontres avec les faitières et les partenaires institutionnels



3.1. Commission paritaire du statut (RStCE – B 5 10.04)

Cette année, la SPG a participé à quatre séances de deux heures de la commission paritaire du statut. Chaque séance nécessite une heure de préparation avec les autres associations professionnelles et deux de préparation (lecture des documents). Cette année, une conférence de presse a été organisée au sujet de la directive sur le devoir d'exemplarité. Ainsi la SPG a consacré près de 25 heures à cette commission cette année.

La directive D.RH.00.25, intitulée «*devoirs de fonction des membres du personnel enseignant, administratif et technique (PE et PAT) en matière de protection de l'intégrité physique et psychique des élèves, apprentis et stagiaires et de respect de leur dignité*» a pris beaucoup de place dans les discussions de la commission paritaire. En effet, le texte publié sur l'intranet en juillet 2019 ne tenait pas compte des demandes des associations professionnelles. Ces dernières avaient notamment dénoncé un texte qui prétend enfermer les enseignant.es dans leur devoir d'exemplarité professionnelle à toute heure du jour et de la nuit. Elles ont demandé le retrait de cette directive lors de la séance du mois de septembre, le temps qu'aboutisse un texte capable de restaurer la confiance et la sérénité des parents, des élèves, et du personnel enseignant. L'extension du devoir d'exemplarité — notion subjective, insuffisamment définie dans la directive — à la sphère privée de l'enseignant.e est, en effet, dangereuse et inacceptable. Face au refus d'obtempérer du secrétariat général, les délégué.es ont quitté la salle en guise de protestation. Une conférence de presse a suivi. Les travaux ont alors pu reprendre en automne, et le département a dû cette fois entendre les arguments du terrain. *(fmi/obd)*

3.2. Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Cette année la SPG a participé à 9 séances de deux heures organisées par la DGEO. Chaque séance nécessite deux heures de préparations. La SPG a donc consacré près d'une vingtaine d'heures à ces séances.

3.2.1. Délégation DGEO — SPG : comité

Cette année, une seule rencontre sous ce format a eu lieu où la délégation du comité a pu faire connaissance du nouveau directeur général. Cette rencontre a permis notamment de présenter la résolution sur les conditions de travail. La rencontre prévue le 13 novembre a été consacrée essentiellement à l'horaire scolaire en présence du secrétariat général. Dans le cadre de la gestion des mesures de confinement, quelques séances de consultation ont eu lieu avec le directeur général. Toutefois, la séance du 10 juin est a priori maintenue et constituera ainsi l'occasion de faire officiellement connaissance avec la nouvelle direction générale et de lui présenter les objets de revendications de la SPG. (*fmi*)

3.2.2. Bureau des associations

Le bureau des associations ne s'est réuni qu'une fois. La séance a été présidée par M. Eric Stachelscheid. En préambule, il rappelle que le statut de ce groupe de travail est celui d'une instance de concertation, sans compétence décisionnaire. Lors de cette unique séance, il a été abordé le point de vue des parents autour des réunions de début d'année. Les parents relèvent le nombre élevé d'informations énoncées lors de ces séances. Certaines se révèlent très administratives et d'autres plus proches de leur préoccupation. Pour la SPG, il s'agira d'opérer des choix pour affiner les canaux de communication. Il pourrait être judicieux de réaliser des capsules vidéo sur certains objets propres à toutes les écoles. La FAPEO souhaite que les réunions de 1P soient agendées au plus vite, la SPG rappelle que les enseignant.es ont besoin de quelques jours pour pouvoir apporter des éléments plus significatifs aux parents, notamment en lien avec les spécificités de chaque élève. Ce point devait être repris lors de la séance du 7 mai qui a été annulée.

M. Stachelscheid a également présenté les enjeux des sorties scolaires au regard de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la gratuité des activités obligatoires. Les courses d'écoles pourraient, par exemple, perdre ce statut. La SPG s'y est opposée fermement. (*ohr*)

3.2.3. Commission de la formation de l'enseignement primaire (COFOEP)

La COFOEP s'est réunie deux fois cette année. De nombreux départs au sein du service de la formation ont mis à mal le fonctionnement du système et induit une réorganisation complète du secteur de la formation continue d'ici à janvier 2020.

Lors de la présentation du catalogue de formation 19-20, la SPG s'étonne qu'on ne trouve pas une entrée « école inclusive » avec des cours spécifiques. Une réflexion est engagée dans ce sens avec l'OMP mais pas pour cette année. Pour rappel, la conseillère d'État a déclaré que ces cours pourraient faire partie d'une exception et avoir lieu sur temps scolaire. D'autre part, le SEM regrette fortement le manque de moyens alloués aux différents projets numériques qui sont à développer pour piloter au mieux le système de formation de l'EO.

Le SEE souhaite que le mandat de cette commission puisse être repris pour gagner en efficacité. Un sondage permettra de poursuivre la réflexion. À la rentrée 2021, de nombreux recyclages sont prévus (français, fait religieux, sciences). (*ohr*)

3.2.4. Groupe de travail « évaluation »

Le groupe de travail s'est réuni une seule fois cette année, le 19 septembre. Cette séance avait pour objectif de revenir sur le travail attendu des enseignant.es suite à la passation des épreuves cantonales 2019. La SPG a exprimé le fait que le travail attendu par la direction générale dans une visée de monitoring du système, demande un travail très important aux enseignant.es pour un retour sur investissement très faible. Pour cette année, les attentes fondamentales seront séparées des progressions des apprentissages, afin d'alléger la tâche attendue. La SPG réaffirme sa volonté de supprimer les épreuves cantonales de 6P cette année encore.

D'autre part, afin de limiter le grand nombre d'évaluations certificatives exigées dans les grands degrés, la SPG a engagé une réflexion autour de la note unique de français ainsi que du passage à une évaluation semestrielle des apprentissages. *(ohr)*

3.2.5. Commission des moyens d'enseignement et des fournitures école (COMEFE)

La COMEFE s'est réunie une fois cette année. On va de plus en plus chercher des alternatives pour ce qui est en plastique, dans la mesure du possible. Pour les gommes, la Pelikan est disponible à l'économat et sera réutilisée. La CCA nous a informé que des tests comme pour le papier sont prévus. Les personnes concernées seront contactées en temps utiles. Le PV de la COMEFE est accessible par tous les enseignant.es dans le bulletin enseignant. *(ape)*

3.2.6. Mathématiques, sciences de la nature et numérique (CEMSNN)

Cette année aucune rencontre n'a été agendée.

Pour information, suite à une ancienne enquête sur les besoins des enseignant.es en sciences, des séquences genevoises de sciences sont publiées sur le site « disciplines EP » et d'autres le seront prochainement. *(abpr)*

3.2.7. Commission culturelle

Inclue au sein du nouveau *Service Écoles et sport, arts et citoyenneté* (SESAC), la commission s'est réunie à deux reprises. Elle a salué le travail de Stéphane Dubois-dit-Bonclaud, conseiller culturel qui a œuvré pendant plus de 10 ans à nouer des partenariats de qualité avec les différentes institutions genevoises, tout en défendant des propositions composites. La commission le remercie pour son engagement ainsi que Maroussia Prigent Touré qui a assuré l'intérimaire avec professionnalisme. Par une programmation riche et variée, École&Culture contribue à la formation culturelle des élèves. Le nombre croissant d'inscriptions prouve que les enseignant.es s'impliquent activement dans ce parcours culturel. Chaque élève vit ainsi en moyenne deux sorties par année. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2019, qui exclut toute participation financière des parents supérieure à 80 francs en vertu de la gratuité de l'école publique en Suisse, le SESAC a augmenté son budget de manière pérenne pour prendre en charge la somme de 5 francs demandée jusqu'alors aux parents d'élèves. *(ctan)*

3.2.8. Langues et cultures d'origine (LCO)

Cette commission s'est réunie qu'une fois, en juin 2019. Durant celle-ci, comme à chaque fin d'année scolaire, il a été présenté un bilan positif des projets pédagogiques et des formations suivies par les enseignants LCO, grâce à une bonne collaboration entre la DGEO, les organismes de cours LCO et le Bureau à l'Intégration des Étrangers (BIE). Madame Isabelle Vuillemin, directrice du Service de l'Enseignement et de l'Évaluation (SEE), a abordé les perspectives d'avenir de la CELCO, en lien avec un des mandats de la Commission d'enseignement des langues : le mandat 2 « valorisation des LCO ». En septembre 2020, un nouveau modèle de collaboration et de fonctionnement entre tous.les les partenaires verra le jour. *(gtr)*

3.3. Office Médico-Pédagogique (OMP)

La SPG rencontre la Direction générale de l'OMP (DGOMP) six fois par année et chaque séance nécessite deux heures de préparation en commission interne. Cette année la SPG a donc consacré une douzaine d'heures à ce partenariat.

3.3.1. Direction Générale de l'OMP – syndicats

Les séances entre les syndicats et la direction ont continué au sein de la commission interne. L'accord sur les modalités d'organisation de la rentrée 2020 a été signé entre la conseillère d'État et les syndicats (SIT, SPG et SSP) pour la sixième année consécutive. L'incertitude liée au budget 2020, où aucun poste n'avait été accordé à l'OMP, laisse cependant planer les plus grands doutes quant à une rentrée scolaire réunissant des conditions minimales d'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés. L'organisation de la journée de réflexion sur l'évolution des dispositifs intégrés (versus ceux séparés), prévue en 2018, puis en 2019, a été repoussée en automne 2020... ou aux calendes grecques, c'est selon. Le dossier du PEI (projet éducatif individualisé), que la direction devait empoigner, a été délaissé, malgré la pléthore de dysfonctionnements de l'application et l'enquête dont les résultats restent cachés. À noter aussi que dans le contexte de la fermeture des écoles depuis le 16 mars 2020, la direction a fait part de son désir de maintenir un remaniement (chamboulement) de l'organisation des structures, ce qui paraît de bien mauvais augure pour la suite. *(obd/afz)*

3.4. Département de l'Instruction Publique, de la jeunesse et du sport (DIP)

La SPG a participé à 20 séances de deux heures et 3 séances de 8 heures organisées par le DIP chaque séance nécessite deux heures de préparation. La SPG a donc consacré plus d'une centaine d'heures à ces séances.

3.4.1. Commission consultative de l'école inclusive et mise en œuvre du concept de la pédagogie spécialisée

Le groupe d'accompagnement chargé de la mise en œuvre du concept cantonal de pédagogie spécialisée, placé sous l'égide de la commission consultative, a travaillé d'arrache-pied d'août à décembre 2019 pour élaborer un nouveau règlement, destiné à remplacer le RIJBEP (règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés – C 1 12.01). Désormais dénommé « Règlement sur la pédagogie spécialisée » (RPS), ce texte reste en suspens, le préavis de la commission consultative n'ayant pas pu être émis et l'avis de Conseil d'État n'étant pas connu. La commission consultative, elle, a entamé un tour des dossiers au fil de ses séances, notamment sur l'accueil des élèves allophones au primaire, de classes d'accueil au CO, le dispositif d'accueil au secondaire II (ACCES), la prise en charge des jeunes mineurs non accompagnés (MNA), etc., et en rencontrant divers partenaires, dont l'Astural. La procédure d'évaluation standardisée a été un peu modifiée dans le sens où pour permettre un traitement plus efficace des (nombreux) dossiers, le regard des directrices de l'enseignement spécialisé a été sollicité. *(obd)*

3.4.2. Commission paritaire FO 18

La formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) découle de l'article 194 de la constitution genevoise, adoptée en 2014. Le mandat de la commission a été prolongé, car la mise en place nécessite des ajustements constants, à discuter avec les partenaires. Cette année, les stages par rotation se déroulent durant 4 semaines dans 3 centres (au lieu de 2 semaines dans 6 centres, auparavant).

Cette nouvelle organisation induit un meilleur taux de participation. Un autre projet pilote qui vise à éviter le décrochage entre l'ES I et l'ES II pour les élèves en difficulté de 11^e : une classe de 20 places (appelée CO-ESII) a été créée. 14 CO participent, ce qui fait que 1 à 2 élèves par établissement peuvent l'intégrer. Le prolongement de la formation obligatoire jusqu'à 25 ans pourrait aider à augmenter le taux de jeunes obtenant une certification, mais ce n'est pas d'actualité. L'objectif national fixé par la CDIP est de 95% des jeunes de 25 ans avec une certification. À Genève ce taux est d'environ 85%. L'entrée en vigueur de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans a permis de diminuer le nombre de décrocheurs entre 16 et 18 ans, mais selon le SRED il semblerait qu'une partie de ces jeunes décrochent quand même après 18 ans. Parallèlement, le taux de jeunes sans certification à 25 ans à Genève est en baisse, suite aux mesures introduites depuis 2014, soit la création de CAP Formation, de GO Apprentissage, de la cité des Métiers et du dispositif FO18. Ces mesures sont récentes et en développement, et leur impact final sur le taux de jeunes sans certification n'est pas encore à son maximum. *(obd)*

3.4.3. Commission paritaire CO22

Suite à la mise en place du nouveau cycle d'orientation (CO) en 2011, un rapport du SRED, paru l'automne 2019, révélait que, contre toute attente, la réforme avait produit davantage d'inégalités sociales, notamment en faisant évoluer le CO vers une orientation plus sélective que promotionnelle. Le département a donc décidé qu'une nouvelle réforme était indispensable, et fixé à 2022 l'instauration d'une nouvelle organisation, propre à répondre aux besoins des élèves. En conséquence, il a créé une commission, composée des principaux partenaires, chargée de donner son avis sur les travaux conduits dans le but d'arriver à un CO capable, pour la rentrée 2022, de rompre avec le renforcement des inégalités. La commission a commencé à se réunir en janvier 2020 mais le contexte sanitaire a eu pour l'instant raison de l'avancement attendu; il faudra probablement revoir le calendrier ou intensifier la réflexion et la cadence des séances... *(fmi/obd)*

3.4.4. Groupe d'accompagnement de l'école numérique

La commission interne de l'école numérique s'est réunie quatre fois cette année. En préambule, la SPG a réaffirmé le souhait que les MDAS puissent bénéficier d'un matériel informatique afin de développer des projets dans leurs classes. Elle s'est opposée au rajout de périodes d'enseignement dévolues au numérique afin d'éviter une surcharge de la grille horaire. Préférence accordée à l'utilisation du numérique dans une visée transversale des apprentissages. Pour ce qui est du matériel, la SPG souhaite qu'il soit laissé une marge de manœuvre aux enseignant.es sur la base de projets pédagogiques argumentés. La SPG alerte également sur la multiplication des plateformes proposées aux enseignant.es. Elle demande aussi à être consultée en amont des projets de loi afin que ceux-ci s'appuient sur les réels besoins des enseignant.es. Elle a réaffirmé sa volonté forte de participer pleinement à la mise en place de nouveaux outils au service des apprentissages. *(ohr)*

3.4.5. Groupe de travail horaire scolaire

À la demande de la SPG, un groupe de travail (GT) étudiant l'épineuse question de l'horaire scolaire s'est rencontré à la quinzaine depuis début septembre. Son mandat : déterminer dans un premier temps si de « légers aménagements », à couts constants, pouvaient être opérés pour la rentrée 2020 afin de soulager légèrement les tensions qui se cristallisent à l'école primaire depuis l'introduction du mercredi matin et de pouvoir étudier plus sereinement dans un deuxième temps une véritable réforme de l'horaire scolaire. Au sein du groupe de travail, il est apparu assez rapidement que les conditions-cadres imposées par la première partie du mandat — que le département a refusé de corriger ainsi que le demandait la SPG — ne permettaient pas de trouver une solution pour la rentrée 2020. Il était en effet difficile pour les partenaires de s'en tenir à la première partie du mandat. C'est avec un sentiment de frustration partagée par d'autres membres du groupe de travail que se sont déroulées ces séances, vouées à l'échec, faute d'une véritable volonté de la part du département d'autoriser ses cadres à imaginer un vrai changement.

L'assemblée générale de la SPG qui s'est tenue le 26 novembre 2019 a réaffirmé sa volonté de refuser toute augmentation du temps d'enseignement et de la charge de travail des enseignant.es. Ainsi, lors de la rencontre du 16 décembre avec la conseillère d'État et la secrétaire générale, il a été décidé de ne pas poursuivre les travaux sur l'horaire scolaire. (*fmi/obd*)

3.5. Syndicat des Enseignant.es de Suisse Romande (SER)

La SPG a participé à 12 séances de huit heures organisées pour ou par le SER. Chaque séance nécessite entre deux et dix heures de préparation. La SPG a donc consacré près de 150 heures à cette faitière.

3.5.1. Comité du SER (CoSER)

Parmi les dossiers traités par le SER, la campagne en réaction de la promotion de Mediamarkt visant les élèves a marqué la fin de l'année scolaire 2019. Une plainte a été déposée auprès de la Commission suisse pour la Loyauté.

La reprise de la revue ECOLE romande par le SER, afin de pérenniser cette parution appréciée des collègues, a fait l'objet d'une analyse détaillée.

La traditionnelle conférence de presse de rentrée, consacrée à la présentation des décisions prises lors du Congrès, a été bien relayée, tout au moins la partie consacrée au numérique. (*fmi*)

3.5.2. AD du SER

L'AD du SER a dû être reportée au 29 août pour des questions sanitaires.

3.6. Cartel intersyndical

La SPG a participé à une soixantaine de séances organisées par et pour le cartel (comité, bureau). Elle a donc consacré près de 120 heures à cette faitière.

3.6.1. Comité, bureau, AD et Assemblée du personnel

En l'absence d'un.e président.e, due notamment au refus du Conseil d'État d'accorder une décharge à hauteur de 50%, le bureau, composé de quatre personnes, s'est réparti les tâches afin de poursuivre un dialogue soutenu avec l'employeur. L'action du Cartel s'est révélée très utile lors de la crise sanitaire : en tant que faitière, il a pu remonter directement au CE et à l'OPE les questions et requêtes des associations, les incompréhensions liées aux FAQ, etc. Sinon, le Cartel est à l'origine de diverses pétitions telles que le retour de l'âge-pivot à 64 ans, le refus d'inscrire des heures négatives dans le contexte du

semi-confinement, contre la baisse des indemnités de nuit et de week-end dans le social, etc. L'abandon de SCORE, enfin décidée par le CE début 2020, est aussi à mettre à l'actif du Cartel qui aura 10 ans durant et sans relâche combattu ce projet opaque et peu admissible. Les travaux concernant le système d'évaluations des fonctions devraient ainsi reprendre sur des bases plus saines, avec les partenaires sociaux. Le Cartel refuse toutefois que les réévaluations salariales bloquées au prétexte de SCORE continuent à être retardées. Sinon, les Assemblées du personnel, les AD et les séances du comité, nombreuses mais moyennement fréquentées, ont permis aux employé.es de faire entendre leur voix, leurs revendications, et de mobiliser la fonction publique. *(obd)*

3.7. Fédération des Enseignant.es Genevois.es (FEG)

La FEG est la faitière des enseignant.es genevois.es. Elle se réunit environ une fois par mois et rencontre généralement la conseillère d'État quatre fois par année.

Il y a eu 3 séances avec la Conseillère d'état (DIP-FEG) cette année, en octobre, en février et début mai. La première rencontre visait essentiellement à informer les associations professionnelles d'un projet de budget pour la rentrée 2020 qui prévoit une grosse diminution de postes alors que plus de mille nouveaux élèves sont attendus. Deux autres points ont été abordés, la directive «exemplarité du corps enseignant», fortement contestée, ainsi que l'état des bâtiments scolaires qui laisse de plus en plus à désirer.

Lors de la seconde séance, un point a été fait autour de SCORE. De nombreuses inquiétudes subsistent. Après le refus du Grand Conseil d'accorder les postes demandés au DIP, la conseillère d'État annonce qu'il manque 152 postes. Elle envisage des économies au CO autour de la grille horaire, de l'enseignement du numérique et d'une limitation des cours facultatifs. Pour le primaire, les équipes pluri pourraient passer à la trappe avec dans le même temps moins de soutien pour l'école inclusive.

La dernière rencontre a été consacrée d'une part à l'actualité liée à la Covid-19 et d'autre part à de nombreuses inquiétudes en vue de la rentrée 2020.

La conseillère d'État revient sur la fermeture des écoles qui a pris tout le monde de court. Tout le monde a navigué à vue, ce qui explique parfois des discours contradictoires. Elle a partagé son inquiétude quant au manque de postes d'apprentissage à la prochaine rentrée, en raison de la crise économique qui s'annonce et des nombreuses faillites potentielles. Elle a redemandé des crédits supplémentaires à la commission des finances en avril. À ce jour il manque encore une trentaine de postes pour assurer les conditions-cadres.

La SPG a consacré une vingtaine d'heures à ce partenariat. *(ohr/fmi)*

3.8. Association Genevoise des Directrices.teurs de l'Enseignement Primaire (AGDEP)

L'année dernière, les conflits de calendrier n'ont pas permis à nos deux associations de se rencontrer. Ainsi, cette année la seule rencontre qui a pu être agendée aura permis de poser les bases de notre collaboration, la deuxième séance ayant dû être annulée en raison des mesures sanitaires. *(fmi)*

4. Partenaires externes

4.1. Institut Universitaire de Formation des Enseignant.es (IUFE)

4.1.1. Groupe de coordination et assemblée de l'IUFE

La SPG n'a pas été représentée dans le groupe de coordination et l'assemblée de l'IUFE.

4.1.2. Commission technique stages et emploi

Les diverses questions soulevées par la commission concernent la mise en place de l'évaluation des FT par les étudiant.es, les situations complexes lors de stages et pour les EPP, la collaboration à instaurer entre les Formatrices.teurs de Terrain (FT) et les Formatrices.teurs Universitaires (FU) et, encore, la mise en place d'un mentorat entre les directeurs et les EPP. Le CAS des formatrices.teurs de terrain permettra de renforcer leurs compétences en matière d'accompagnement. Enfin, l'idée de renforcer le partenariat avec les direction d'écoles a été abordée. La commission a été invitée au conseil des directrices.teurs pour répondre aux questions et permettre l'échange. Les objets de travail ci-dessus ont été décidés lors de la séance du 2 décembre 2019. La séance suivante a été annulée par l'université, car « n'ayant pas d'objet urgent à traiter ou des décisions à soumettre à la discussion, il nous semble plus efficient pour les agendas de tout le monde d'annuler cette séance ». (*cgn*)

4.1.3. Commission technique enseignement FEP

Cette année une réunion a eu lieu le 28 novembre avec comme objet général « le numérique à l'école », réunissant des représentant.es du DIP, SEM, SPG, direction d'établissement, étudiant.es, FEP et TECFA.

Le plan d'études romand d'éducation numérique est actuellement en consultation par la CIIP, et n'est pas accessible. La FEP regrette de ne pouvoir le consulter, ce qui empêche des échanges constructifs.

Le SEM regrette la décision du Grand conseil de retirer les 2 projets de loi sur le numérique à l'école, étant conscient qu'un ordinateur par classe ne suffit pas, ainsi que le refus de création de postes de formateurs et formatrices au numérique pour les écoles et enseignant.es.

Le SEM explique qu'actuellement 10% des classes sont équipées en tablettes. Il apparaît une grande disparité entre les équipements des classes à Genève. Certaines ont 6 tablettes, un TBI et un ordinateur et beaucoup d'autres ne disposent que d'un seul ordinateur, ce que relève aussi la SPG.

Jean Luc Dorier (FEP) est investi dans un projet du Fonds national suisse autour de l'enseignement expérimental de la géométrie à l'aide de la réalité virtuelle.

La DGEO estime qu'il y a un changement de paradigme, une nouvelle philosophie du numérique (pas seulement de la maîtrise des outils), qui doit s'adresser aux enseignant.es nommé.es et aux étudiant.es en formation initiale, et qu'il faut une réelle coordination entre l'UNIGE et la DGEO. (*abpr*)

4.1.4. CAS formateur.trice de terrain

Une seule rencontre a eu lieu en septembre. La seconde a été annulée pour causes sanitaires.

Les formateur.trices universitaires font un retour positif de la participation et l'investissement des personnes inscrit.es au CAS FT de cette année (2019-2020). Il y a eu 54 enseignant.es provenant majoritairement du primaire mais aussi du secondaire et du spécialisé. Cette année, les participant.es suivent une formule réduite (1 an), car ils et elles bénéficient d'équivalences acquises avec une solide expérience de formateur.trice de terrain.

Pour l'année prochaine, la direction souhaite à nouveau former des enseignant.es. Une volée de 40 personnes est envisagée avec un parcours allégé d'un an pour celles et ceux présentant déjà des crédits universitaires en rapport.

Le futur CAS FT se déroulera sur 2 ans à Uni Mail. Une information de la DGEO doit parvenir afin de connaître les modalités et les délais de candidature pour ce futur CAS.

4.1.5. Groupe maturité spécialisée (MSEP)

La SPG n'a pas été représentée dans ce groupe.

4.1.6. Enseignement stage et emploi MESP

La SPG n'a pas reçu de nouvelles de ce groupe.

4.2. CPEG

L'assemblée des délégué.es de la caisse de pension du 17 juin 2019 a adopté un règlement qui régit le déroulement de ses séances, notamment en ce qui concerne la présidence des séances, les points à l'ordre du jour, les procédures de vote, etc. Ce règlement est disponible en ligne (www.cpeg.ch Portrait > Loi et règlements). Toutefois, les délégué.es sont peu sollicité.es. La prochaine AD est prévue le 11 juin 2020 et traitera entre autres des états financiers 2019, des critères en matière d'investissements durables et de la valorisation des rentes basses. (*abd*)

5. Commissions et délégué.es

Rencontres faïtières et partenaires institutionnels

Nom de la commission	Délégué.es
Commission paritaire du statut (RSICE – B 5 10.04)	Francesca MARCHESINI, Olivier BAUD
Délégation DGEO – SPG	Le comité
Séances DIP – FEG	Le comité
Bureau des Associations	Le comité
AGDEP	Le comité
Commission consultative de l'école inclusive	Olivier BAUD, Francesca MARCHESINI
Mise en œuvre concept de pédagogie spécialisée	Olivier BAUD, Francesca MARCHESINI
DGOMP – Syndicats (SIT, SPG, SSP)	Olivier BAUD, Francesca MARCHESINI, Alexandre SCHWARTZ
Commission paritaire FO18	Olivier BAUD
Commission paritaire de la formation (CoFOEP)	Francesca MARCHESINI, Nicole DEGOUMOIS BOESIGER, Marc THÉVENOZ, Loïc VAGNEUX, Olivier HINDERBERGER
Comité syndicat des enseignants romands (CoSER)	Francesca MARCHESINI, Corneel MERTENS
Commission de l'enseignement spécialisé du SER	Olivier BAUD
Commission des moyens d'enseignement des fournitures scolaires et des équipements (COMEFE)	Adolfo PONTE, Valérie NOËL, Florence ORTELLI, Margot ROCHE, Marianne SOTTAS, Marc THÉVENOZ
Groupe d'accompagnement de l'école numérique	Frédéric HILTBRAND, Olivier HINDERBERGER
Groupe de travail horaire scolaire	Francesca MARCHESINI, Olivier BAUD, Corneel MERTENS
Comité Cartel	Frédéric HILTBRAND, Olivier BAUD, Marc THÉVENOZ
Bureau Cartel	Francesca MARCHESINI
Fédération des enseignant.es genevois.es (FEG)	Francesca MARCHESINI, Olivier BAUD

Commissions internes

Nom de la commission	Délégué.es
MDAS Arts visuels	Céline MAZZON, Naomi DEL VECCHIO, Véronique CHEVROT, Marie-Laure MIAZZA JORDI, Florence ORTELLI, Marianne SOTTAS, Marc THÉVENOZ, Manouche VALLET
MDAS Education physique	Vincent DUDING, Mélanie BOLAY
MDAS Musique – rythmique	Cécile POLIN ROGG, Myriam GAUD, Madeleine MESSERLI, Nabila SCHWAB OBLAK
Enseignement et éducation spécialisés	Olivier BAUD, Anne-Lillia FERNANDEZ
École inclusive	Aurélien MARTIN, Valérie NOIRJEAN, Audrey WICKI
École numérique	Loïc VAGNEUX, Miguel CASTRO, Frédéric HILTBRAND, Corneel MERTENS, Sonia SLAMA
Horaire scolaire	Olivier BAUD, Gabrielle GUÉX, Francesca MARCHESINI, Corneel MERTENS, Agnès SALOMON, Sabine GOLAZ, Loïc VAGNEUX, Michelle SCHWARZ
ECSP	Germain Thomas RODRIGUEZ

Coordinateurs-coordinatrices pédagogiques (CP)	Olivier HINDERBERGER , Françoise SÜTTERLIN, Yann VOLPE
Fêtes des écoles, Ville de Genève	Frédéric HILTBRAND , Anne-Evelyne MARTIN, Sandrine DEGOUMOIS GONZALEZ HERNAN, Tiffany EVEQUOZ, Cécile GILLIERON

Disciplines

Nom de la commission	Délégué.es
Allemand et anglais (CEAA)	
Mathématiques et sciences de la nature (CEMSNN)	Annick BURKHARD PRUNIER
Commission culturelle	Catherine TINIVELLA AESCHIMANN , Valérie NOËL
Langues et cultures d'origine (ELCO)	Germain Thomas RODRIGUEZ , Charlotte WIRZ

IUFE

Nom de la commission	Délégué.es
Groupe de coordination IUFE	
Assemblée de l'IUFE	
Commission technique stages et emploi IUFE	Cécile GILLIERON , Tiffany EVEQUOZ, Stéphanie LÜPS
Commission technique enseignement FEP	Annick BURKHARD PRUNIER
CAS Formateur de terrain	Annick BURKHARD PRUNIER
Groupe Maturité spécialisée pédagogie (MSEP)	
Enseignement-stages-emploi MESP	Fabienne FAURAX

Délégations

Nom de l'instance	Délégué.es
AD du Cartel intersyndical (11 délégué.e.s)	Olivier BAUD, Carlo DONATI, Frédéric HILTBRAND, Marc THÉVENOZ
AD du SER (16 délégué.e.s)	Rachel BOURQUIN GUIDI, Carlo DONATI, Carine GUEX, Corneel MERTENS, Germain Thomas RODRIGUEZ, Valérie PRIMATESTA GAUD, Marc THÉVENOZ, Suzanne SCHOEB, Catherine TINIVELLA AESCHIMANN, Loïc VAGNEUX, Yann VOLPE
AD de la CPEG (16 délégué.e.s dans le groupe A)	Olivier BAUD , Rachel BOURQUIN-GUIDI, Katja Alexandra BREDA, Miguel CASTRO, Véronique CHEVROT, Sandrine DEGOUMOIS-GONZALEZ HERNAN, Valérie DELEZ EMERY, Laurent FIVAZ, Carole GARCIA, Frédéric HILTBRAND, François LLIGONA, Malika MICHEL, Francesca MARCHESINI, Valérie PRIMATESTA GAUD, Alexandre SCHWARTZ, Anne SPRÜNGLI, Yann VOLPE

Organes de la SPG

Nom de l'instance	Délégué.es
Comité de la SPG	Francesca MARCHESINI (présidente) , Frédéric HILTBRAND, Corneel MERTENS (vice-présidents), Germain Thomas RODRIGUEZ (trésorier), Olivier BAUD, Olivier HINDERBERGER, Marc THEVENOZ (membres)
Assemblée des délégué.e.s (AD) Un.e délégué.e pour 10 enseignant.es par école	<p>ALTHAUS-MAYORCA Marie-Hélène, ANDRES Marie-José, ANZÉVUI Camille, AREF Christiane, BARAZZONE Charlotte, BABEY Aurélie, BARBLAN Laurence, BECCERA Francisco, BERNER Christelle, BERECKETEAB Mesmere, BESSE COLOMAR Chantal, BLANC Laurence, BLASER Daniëlle, BOGENSBERGER Christophe, BOLAY Mélanie, BRANDENBERGER CONUS Vania, BREDÀ Katja, BURGÏ Zoé, CAPPONI Cécile, CATTANI Stéphanie, CHABLAIX Katia, CHAPPOT Carine, COCHARD Anouk, COMINETTI Elisa, COMINOLI Chantal, COMTE Baptiste, COURT Géraldine, CUNADO Nadia, DE CHASTONAY Marjorie, DECHEVRENS Catherine, DEGOUMOIS GONZALEZ HERNANDEZ Sandrine, DEGOUMOIS BOESIGER Nicole, DEL VECCHIO Naomi, DEMIERRE ROMANENS Catherine, DOESSEGGER Sabine, DOMBRE Caroline, DUDING Vincent, DUHOUX Sabrina, DUPIN DE MAJOURBERT Fabienne, ECKERT Valérie, EVÉQUOZ Tiffany, FERNANDEZ Anne-Lillia, FIGUREK Vera, FOLLONIER Valérie, FOREL Stéphanie, FREIDIG Coralie, GAUD Myriam, GERARD Romain, GIACOMINI Sabrina, GILLIÉRON Cécile, GOLAZ Sabine, GONNET Carole, GUEX Gabriëlle, GUYOMAR BAUD Catherine, HAEHNI Anne-Catherine, HÄNNI Aline, HENRIQUES-GUERREIRO Claudia, HINDERBERGER Kim, HONEGGER Marion, IMBODEN Lyane, IMHOOF Faye, ISAAC Juliane, JEANNERET Céline, JOLIVET Lise, JOLTI Magali, KARASYOVA Ekaterina, KATANA Rachel, LABHART Géraldine, LABORDE ROBERT Valérie, LAMBERT Sébastien, LANGER Éveline, LIGABUE Flavio, LINDNER Isabelle, LLACA Roy, LÖRTSCHER Jessica, LOSER GUBSER Roxane, LUISIER Damien, LÚPS Stéphanie, MAGNIN Marpessa, MAJEUR Marion, MANGIACAPRA Alexia, MARZOLI Claudia, MARTIN Anne-Evelÿne, MASO Myriam, MARI Sabrina, MATTHEY Adline, MAZZON Céline, MENOUD Bastien, MIVILLE Caroline, MORENZONI Sonia, MORISOD Chloé, MUNAR Maria, NOÉL Valérie, NOIRJEAN Valérie, NOVOA LIGABUE Aurea, ORTELLI Florence, PARACHINI Sabrina, PASSAPLAN Lucie, PECCOUX Coraline, PERNOT Véronique, PEREIRA ANTONIO Elodie, PITTET Solenne, POLIN ROGG Céline, PRUNIER BURKHARD Annick, QUIBLIER-VILLALBA Jessica, RAUTENSTRAUCH Nelly, REVUELTA Céline, RIEDWEG Aurélie, RIENZO Stefanie, RIONDEL Nicole, ROMER-CHARLES Claudine, SAGIATI Marina, SALAMIN Tania, SALEMI Giovanna, SALOMON Agnès, SCHNORHK MALFAIT Pascale, SJOLLEMA Émilie, SLAMA Sonia, SOFF MAGNENAT Tania, SOTTAS Marianne, THÉVENOZ Claire, TINIVELLA AESCHIMANN Catherine, TOZZINI Denise, VAGNEUX Loïc, VALENTIN Christine, VALES DELGADO Aurélie, VALLET Manuelle, VAUCHER Gabriel, VINUESA ROBLES Juan Francisco, VOEFFRAY Nathalie, VOLPE Yann, ZINETTI Diego, ZUMBACH Antoine.</p> <p>Suppléant.es : BAULEY Marie-Léa, BERNEY Sarah, BOCCARD Caroline, COSME MADEIRA Emilia, DELEZ EMERY Valérie, GARDET SCHMIT Sarah, IANTORNO Romain, LAGO Marta, MABUT Véronique, MARIN Saskia, MICHEL Sylvie, MUINO Tania, MUZA Christine, NOGUEIRA David, ROBERTS Carine, ROSSIER Hadrien VERNAIN-PERRIOT Elisabeth, WICKI Audrey, WIRZ Charlotte.</p>
Bureau de l'AD	Véronique PERNOT , Saskia MARIN, Coralie FREIDIG, Gabriëlle GUEX
Membres inscrits au 1^{er} mai 2019	1268 membres

Nous prions nos membres de bien vouloir nous excuser pour les erreurs ou omissions qui, malgré nos vérifications, subsisteraient dans ces listes. Merci. *Le comité*

6. Comptes

6.1. Compte de résultat

01.04.2019 au 31.03.2020

Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
3 PRODUITS		509'137.20
360 Cotisations		482'051.10
3601 Cotisations		482'051.10
372 Autres Produits		27'086.10
3721 Famco & Cartel		17'670.00
3722 Amendes AGO		8'080.00
3723 Intérêts postaux, bancaires		4.10
3725 Produits d'animations		600.00
3726 Produits extraordinaires		732.00
5 CHARGES	490'187.22	
500 Salaires	224'577.02	
5000 Salaires Présidence	129'719.67	
5001 Salaires Secrétariat	64'162.05	
5002 OCAS	5'819.10	
5003 CPEG	8'786.65	
5005 LAA	630.55	
5006 APG	1'559.00	
5007 Défraiements comité	13'900.00	
570 Frais de fonctionnement	59'577.74	
5710 Loyer	34'111.05	
5711 Electricité	319.15	
5712 Téléphone	2'834.80	
5713 Informatique	3'715.98	
5714 Travaux, entretien bureau	2'747.20	
5715 Frais de matériel	6'433.66	
5716 Frais d'envoi	6'452.20	
5717 Matériel de bureau	675.45	
5718 Frais divers	709.80	
5719 Assurances ménage & RC	578.45	
5720 Amortissement	1'000.00	
580 Activités syndicales	205'515.16	
5802 Cotis - SER - Cartel - FEG	152'177.50	
5803 Protection juridique	37'537.30	
5805 AD+AGE+SER	2'397.33	
5806 AGO	2'983.50	
5807 Frais de comité	4'640.58	
5808 Autres frais	822.00	
5809 Frais de communication	3'234.80	
5810 Frais d'animations	1'722.15	
590 Autres Charges	517.30	
5900 Frais bancaires, postaux	517.30	
Total CHF	490'187.22	509'137.20
Bénéfice CHF	18'949.98	

6.2. Bilan

au 31.03.2020

Compte/Groupe	Solde CHF Débit	Solde CHF Crédit
1 ACTIFS	283'905.15	
100 Liquidites	248'792.06	
1020 PostFinance (Compte Courant)	185'359.91	
1021 PostFinance (Fonds de Lutte)	63'432.15	
1022 Banque Cler (Ex- Coop)		
110 Creances	26'969.10	
1105 Débiteurs Membres	25'459.70	
1106 Débiteurs Membres (Arriérés)	1'359.40	
1108 Actifs Transitoires	150.00	
150 Matériel et mobilier	7'643.99	
1500 Matériel & Mobilier	7'643.99	
180 Parts sociales	500.00	
1850 2 Parts Sociales BCGE	500.00	
2 PASSIFS		264'955.17
200 Dettes		46'172.17
2000 Créanciers		
2006 Passifs Transitoires		37'863.37
2005 Créanciers Membres		405.00
2229 Compte transitoire salaire		
2030 Acomptes des membres		7'903.80
280 Capital		218'783.00
2800 Capital / Fortune Nette		218'783.00
Total au 31.03.2020 CHF	283'905.15	264'955.17
Bénéfice au 31.03.2020 CHF		18'949.98

6.3. Budget

	Solde CHF
3 PRODUITS	574'287.00
360 Cotisations	475'000.00 C
3601 Cotisations	475'000.00 C
372 Autres Produits	99'287.00 C
3721 Famco & Cartel	17'700.00 C
3722 Amendes AGO	7'000.00 C
3725 Produits d'animations	600.00 C
3723 Intérêts postaux, bancaires	5.00 C
3726 Produits extraordinaires(4)	73'982.00 C
5 CHARGES	643'906.00
500 Salaires	352'582.00 D
5000 Salaires Présidence(1)	145'000.00 D
5001 Salaires Secrétariat	66'000.00 D
5002 OCAS	6'200.00 D
5003 CPEG(2)	82'482.00 D
5005 LAA	800.00 D
5006 APG	2'000.00 D
5007 Défraiements comité	14'100.00 D
5008 Secrétaire syndicale(3)	36'000.00 D
570 Frais de fonctionnement	63'450.00 D
5710 Loyer	35'000.00 D
5711 Electricité	500.00 D
5712 Téléphone	2'900.00 D
5713 Informatique	4'450.00 D
5714 Travaux, entretien bureau	4'500.00 D
5715 Frais de matériel	6'500.00 D
5716 Frais d'envoi	6'500.00 D
5717 Matériel de bureau	700.00 D
5718 Frais divers	800.00 D
5719 Assurances ménage & RC	600.00 D
5720 Amortissement	1'000.00 D
580 Activités syndicales	227'274.00 D
5801 Perte sur débiteurs	1'000.00 D
5802 Cotisations SER & Cartel (5)	164'474.00 D
5803 Protection juridique	38'000.00 D
5804 Fonds de lutte	2'000.00 D
5805 AD+AGE+SER	3'500.00 D
5806 AGO	5'500.00 D
5807 Frais de comité	6'500.00 D
5808 Autres frais	1'000.00 D
5809 Frais de communication	3'500.00 D
5810 Frais d'animations	1'800.00 D
590 Autres Charges	600.00 CHF D
5900 Frais bancaires, postaux	600.00 CHF D
Perte	69'619.00 D

1 - Salaire présidence (montant contesté: 130'000.00)

2 - Montant final recapitalisation CPEG chf 73'482.00 à acquitter fin 2020

3 - Secrétaire syndicale 23

4 - Don et prêt du SER: chf 26'112.00 + chf 47'370.00 à rembourser sur 5 ans

5 - Remboursement prêt SER: chf 9'474.00 (1/5 ans)

Fonds de lutte au 31 mars 2020

Banque Cler (Ex-Coop)

01.04.2019	Banque Cler (Ex-Coop)	CHF	59'771.90
13.09.2019	Transfert à Postfinance (Fonds de Lutte)	CHF	-59'771.90
23.09.2019	Frais clôture Banque Cler (Ex-Coop)	CHF	-19.85
13.09.2019	Transfère de Postfinance pmt frais clôture	CHF	15.75
20.09.2019	Intérêts créditeurs boucllement compte Cler (Ex-Coop)	<u>CHF</u>	<u>4.10</u>
23.09.2019	Banque Cler (Ex-Coop) clôturé	CHF	0.00

Postfinance (compte Fonds de Lutte)

13.09.2019	Transfère de Banque Cler (Ex-Coop)	CHF	59'771.90
13.09.2019	Transfère à Banque Cler (Ex-Coop) frais clôture compte	CHF	-15.75
31.03.2020	Frais postaux mensuels de 09.19 – 03.20	CHF	-35.00
11.03.2020	De Postfinance compte courant - 1269 membres x 3	<u>CHF</u>	<u>3'711.00</u>
31.03.2020	Solde	CHF	63'432.15

Rapport des vérificateurs des comptes de la Société pédagogique genevoise

Exercice 2019/2020

Conformément au mandat reçu lors de l'assemblée générale ordinaire du 04 juin 2019, nous soussignés, Ernesto Palazon et Alexandre Schwartz avons effectué le vendredi 22 mai 2020 la vérification des comptes de la Société pédagogique genevoise.

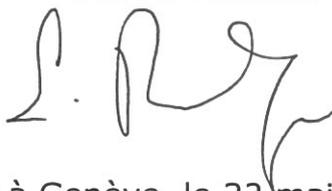
Après avoir examiné le compte d'exploitation 2019/2020 et par pointage des pièces qui s'y rapportent, ainsi que le bilan au 31 mars 2020, nous pouvons certifier que ceux-ci sont tenus avec rigueur et précision.

Ainsi, nous attestons que les comptes de la Société pédagogique genevoise sont exacts.

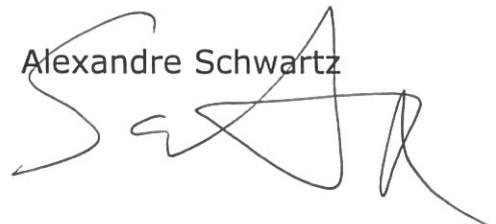
Nous remercions Marie-Carmen Gastesi (secrétaire-comptable) et Germain Thomas Rodriguez (trésorier) pour le travail effectué tout au long de l'année et nous demandons donc à l'assemblée, ici présente, de donner décharge au comité.

Les vérificateurs :

Ernesto Palazon



Alexandre Schwartz



Fait à Genève, le 22 mai 2020

Engagé.e.s ensemble
pour une école genevoise de qualité
pour toutes et tous !